

RÈGLEMENT KINO FESTIVAL E—TEND'ART 2020

L'association Plastik'Art vous invite à venir présenter votre kino le samedi 8 août 2020 à partir de 21 h 30 sur la place Marcel Pagnol de Manosque.

Mais qu'est-ce qu'un kino ?

Kino est un mouvement cinématographique né en 1999 au Québec qui consiste en un marathon de courts métrages ouvert à tous sur un thème donné. Le kino est le nom du film qui en résulte.

La thématique retenue pour cette édition 2020 est : « ton regard sur le confinement/déconfinement ».

La devise de Kino est : « Faire bien avec rien, faire mieux avec peu, mais le faire maintenant ».

Comment participer ?

Le principe est simple :

- 1 - Filmez ce que vous voulez, en respectant le thème... 5 minutes maximum.
- 2 - Filmez avec ce que vous avez (caméra, téléphone, appareil photo ou tout simplement piochez dans vos stocks de petits films de famille, etc.).
- 3- Montez comme vous pouvez (avec un logiciel de montage ou la technique du tourné-monté si vous n'en avez pas). Ajoutez un commentaire, de la musique, des bruits ou laissez le tout simplement muet.
- 4 - Venez partager votre création avec nous !

Aucun classement, aucun prix ne sera attribué aux participants !
Un seul objectif : passer un bon moment tous ensemble !

L'inscription peut se faire :

Toutes les inscriptions par voie électronique se font en ligne sur le site www.festival-etendart.fr ou en envoyant vos fichiers numériques par wetransfer à l'adresse suivante : contact@festival-etendart.fr (en précisant comme objet : Kino 2020)

Vous pouvez envoyer votre film (identifié par son titre et votre nom et prénom) durant toute la durée du festival à compter du 1^{er} juillet jusqu'au 6 août.

Échangeons nos savoirs et nos compétences

Pour toutes questions, ou même obtenir de l'aide, au moment du montage par exemple vous pouvez échanger avec notre référent Christophe à l'adresse mail : kinogap05@gmail.com

Obligations :

- Le kino doit utiliser une musique libre de droit et tous les protagonistes du film doivent participer volontairement au court métrage.
- Un minimum de définition est souhaité pour une projection sur grand écran (pas en dessous de 720p).
- Respect de la loi AVIA
- Chaque personne s'engage à n'exercer aucune violence physique, sexuelle ou verbale à l'égard d'une autre personne ou être vivant, aucun propos raciste, xénophobe, homophobe, antisémite ne sera accepté.

Conditions supplémentaires :

- L'organisateur, seul responsable de la régie de scène et de l'organisation générale, délèguera un responsable technique qui veillera au bon déroulement des montages/démontages et au respect des horaires.
- Ces décisions s'imposent à tous et ne sont pas susceptibles de recours. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de non réalisation d'un prix octroyé à un des lauréats.
- L'organisateur ne saurait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement.
- En cas de litige, seul le texte du présent règlement sera pris en considération.